



# **REGLEMENT CHAMPIONNATS ET COUPES FEMININES**

### **Article 1 : Compétitions**

La Ligue Réunionnaise de Football organise des compétitions spécifiques aux licenciées féminines. Trois championnats sont organisés : la Régionale Féminine 1 et la Départementale 2 pour les séniors ainsi qu'un championnat U16F pour les jeunes.

Deux coupes régionales sont prévues : La Coupe Féminine Football Réunion, et la Coupe U16F.

Un challenge U13F ainsi que les phases départementale et régionale du Festival Foot U13F « Pitch » est organisé en saison 2018.

### **Article 2 : Règlement**

Le championnat de Football Féminines de la Réunion est disputé selon les Règlements de la Ligue et des RGX FFF saison 2017/2018 sous réserve des dispositions particulières ci-après.

### **Article 3 : Licence et Assurance**

Les joueuses qui participent à ce championnat doivent obligatoirement être titulaires de la licence ligue.

Les joueuses doivent être assurées dans les conditions minimales prévues à l'article 32 des RGX FFF saison 2017/2018.

### **Article 4: Nombre de mutés sur la feuille de match**

Les clubs Féminines ne pourront faire figurer plus de 6 mutés dont 2 maximums ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale sur la feuille de match (160 RGx FFF- saison 2017/2018)

### **Article 5 : Dispositions réglementaires spécifiques**

#### • Catégories d'âge :

Les joueuses sont réparties en catégories d'âge dans les conditions fixées à l'article 66 des Règlements Généraux de la F.F.F.

#### • Effectifs :

Les joueuses à partir des U16 F jouent au football à 8 ou à 11

Les joueuses U12F à U15F jouent au football à 8

Les joueuses U11F et U10F (Organisation de types plateaux) jouent au football à ~~6 ou~~ à 8.

Les joueuses U6F à U9F disputent des rencontres à 3 ou à 5

#### • Durée des matchs :

1-Tous les matchs sont joués sans prolongation. En cas d'égalité lors des matchs de coupes, il sera procédé directement à l'épreuve des coups pieds aux buts telle que définie par la RGX de la FFF.

2-Les matchs sont joués en deux périodes de :

a) 45 minutes pour les compétitions Seniors F

b) 35 minutes pour les compétitions U16F

3-La durée totale de temps de jeu ne peut excéder :

- a) 70 minutes (plateaux avec plusieurs rencontres) ou deux périodes de 35 minutes pour les joueuses U12 F et U13 F
  - b) 50 minutes (plateaux avec plusieurs rencontres) ou deux périodes de 25 minutes pour les joueuses U10 F et U11 F
  - c) 50 minutes pour les joueuses U8F et U9F (sous forme de plateaux avec plusieurs rencontres)
  - d) 40 minutes pour les joueuses U6F et U7 F (sous forme de plateaux)
- Dans les rencontres entre écoles de football, le nombre des remplaçantes n'est pas limité. Toutes les joueuses figurant sur la feuille d'arbitrage doivent participer à la rencontre. Les joueuses remplacées peuvent à nouveau entrer en jeu.

• Dimension des ballons:

- a) L'emploi du ballon n°5 pour les compétitions seniors F et U16F
- b) L'emploi du ballon n°4 pour les épreuves compétitives et plateaux U11F et U13F
- c) L'emploi du ballon n°3 pour les plateaux U7F et U9F

• Remplaçantes:

Dans les compétitions officielles **adultes femmes** de RF1 et **DF2 et Coupe Féminines Réunion**, 3 remplaçantes sont autorisées. En championnat et en Coupe, les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et à ce titre, revenir sur le terrain (art 26 et 27 de RI).

**Dans les épreuves compétitives pour les catégories U16F et U13F, 4 remplaçantes sont autorisées. Lors des épreuves compétitives, les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et à ce titre, revenir sur le terrain (art 26 et 27 de RI).**

**Article 6 : championnats féminins adultes (Article 9 du précédent règlement)**

Les championnats féminins adultes se déclinent en :

- 1<sup>ère</sup> division **régionale** : 1 poule ~~unique~~ de 12 clubs
- 2<sup>ème</sup> division **départementale** : 2 poules géographiques de 8 à 12 clubs

Les modalités de déroulement de ces championnats seront déterminées suivant le nombre d'équipes engagées par le Bureau ou le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Féminine. **Dans le cas où le nombre d'équipes serait insuffisant, ce championnat se déroulera sous forme de poule unique.**

Néanmoins, si un club possède deux sections (1 en RF1 et 1 en DF2), cette dernière ne pourra pas accéder en R1F dans le cas où elle terminerait aux deux premières places.

Les championnats seront disputés en match aller-retour. En cas d'égalité de points à la fin du championnat, il sera fait application des dispositions de l'article 7 du Règlement des Généraux de la Ligue.

A l'issue du championnat R1F les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de la poule descendront automatiquement en DF2.

A l'issue du championnat DF2 les équipes classées 1<sup>ère</sup> accèdent automatiquement en RF1.

Comme prévu dans l'article 73 - RGX, sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciées **U17F** qui peuvent pratiquer en Senior.

Les licenciées **U16 F** peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale, mais uniquement en compétitions nationales ou de Ligue, ainsi qu'une autorisation parentale

**Dans les mêmes conditions d'examen médical, les joueuses U16 F peuvent pratiquer en Senior dans la limite de 4 sur la feuille de match.**

**La participation aux compétitions Senior F est interdite pour les licenciées U15F.**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Régionale Féminines. La Commission Générale d'Appel de la LRF jugera en dernier ressort comme pour toutes les compétitions régionales.

### **Article 7 : championnat U16F**

Les modalités de déroulement de ces championnats seront déterminées suivant le nombre d'équipes engagées par le Bureau ou le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Féminine. Dans le cas où le nombre d'équipes serait insuffisant, ce championnat se déroulera sous forme de poule unique.

En catégorie U16 F la durée des matchs est de 2 fois 35 minutes. Il est rappelé que les filets de buts sont obligatoires pour tous les matchs. ***Le règlement du foot à 8 sera appliqué.***

Sont concernées les licenciées U14F, U15F et U16F (années d'âge conforme à l'article 10 du RI de la LRF). Les clubs ont la possibilité de déclasser de 3 U17F afin de favoriser l'accès aux compétitions aux nouvelles pratiquantes.

**La participation aux compétitions U16F est interdite pour les licenciées U13F.**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission Régionale Féminine.

La Commission Générale d'Appel de la LRF jugera en dernier ressort comme pour toutes les compétitions régionales.

## Article 8 : épreuves compétitives U13F

### Festival Foot U13 Pitch

Avec la collaboration de la CRF et de la CRT, la CRJ organise le « **Festival Foot U13 Pitch** » (Foot à 8). Elle est réservée à la Catégorie U13 (*nés en 2005 et 2006*). Dans le but de promouvoir la pratique féminine chez les jeunes, dans la perspective du développement du nombre d'équipes inscrites à cette épreuve et pour permettre aux licenciées évoluant en mixité, des ententes ou groupements (39 bis et 39 ter RGX FFF saison 2017/2018) sont autorisés. Les modalités de déroulement des rencontres ainsi que les règlements spécifiques de l'épreuve seront communiqués en début de saison.

### Challenge U13F

La CRF organise un challenge U13F. L'ensemble des clubs peut s'inscrire en début de saison. Les ententes ou groupements (39 bis et 39 ter RGX) sont autorisées. Le nombre de poules géographiques sera déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites. Ce challenge démarre par une journée régionale dite de « brassage » et se termine par une phase finale. Les modalités de déroulement des rencontres ainsi que les règlements spécifiques de l'épreuve seront communiqués en début de saison.

## Article 9 : Coupe de la Réunion Femmes

Parallèlement aux championnats, suivant les possibilités du calendrier, sera disputée la Coupe de La Réunion Femmes. Les dispositions réglementaires spécifiques de l'article 5 sont appliquées. A partir des demi-finales, sur terrain neutre, chaque équipe devra fournir, à l'arbitre, au minimum un ballon réglementaire. Les arbitres désignés par la CRA seront indemnisés de moitié par les deux clubs en présence jusqu'aux demi-finales incluses.

*. Alinéa 4: Le déclassé est interdit en Coupe U16F*

En cas de résultat nul, après le temps réglementaire (90 minutes), il sera procédé directement à l'épreuve des coups de pied au but telle que définie par la RGX de la FFF.

## Article 10 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par la RA et dédommagés en **totalité par le club recevant** selon le barème en vigueur. Les arbitres assistants seront choisis de préférence parmi les dirigeants capacitaires en arbitrage. Obligation est faite pour chaque club de RF1 et DF2 de présenter deux licenciées à la formation de dirigeants capacitaires en arbitrage mise en place par la Ligue.

**Article 11 :**

Tous les clubs Féminins ou sections Féminines engagés dans les compétitions officielles de la LRF sont tenus de participer aux Actions Techniques Féminines.

Les clubs comportant des joueuses disputant des compétitions U8 (U6 nées en 2012 et U 7 nées en 2011, U8 nées en 2010), des compétitions U9 (joueuses nées en 2009), des compétitions U11(joueuses nées en 2007 et U10 nées en 2008), des compétitions U13(joueuses nées en 2005) doivent participer aux plateaux ou journées ou tournois organisés par la LRF, ou figurant au calendrier officiel de la LRF, soit à titre de club soit sous forme d'Entente regroupant deux ou plusieurs clubs.

Pour les joueuses U7F à U15F dans les compétitions masculines

- de leur catégorie d'âge

- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue

Exemple : une joueuse U14 F pourra participer à une compétition masculine ouvertes aux U14, tel qu'un championnat U15, ainsi que dans une compétition de Ligue ouverte aux U13, tel qu'un championnat U13.